BLOGUE
La ténacité de Couche-Tard sur **lapresseaffaires.cyberpresse.ca/cousineau**

FINANCES PERSONNELLES
Besoin d'aide pour y voir plus clair dans vos finances ?
lapresseaffaires.cyberpresse.ca/finances-personnelles

BOURSE
Consultez la liste des entreprises les plus actives sur les marchés
lapresseaffaires.cyberpresse.ca/bourse/plus-actifs

LA PRESSE AFFAIRES

COUCHE-TARD REVIENT À LA CHARGE

LE GROUPE QUÉBÉCOIS BONIFIE SON OFFRE POUR CASEY'S PAGE 7

DU NOUVEAU CHEZ APPLE

STEVE JOBS PRÉSENTE SES NOUVEAU-NÉS PAGE 3

S&P TSX	S&P 500	DOW JONES	PÉTROLE	DOLLAR
12 003,78	1080,29	10 269,47	73,91 $US	95,06 ¢US
+89,92 (+0,75 %)	+30,96 (+2,95 %)	+254,75 (+2,54 %)	+1,99 $US (+2,77 %)	+1,36 ¢US

BENOIT LALIBERTÉ

L'ex-PDG de Jitec reconnu coupable de fraude fiscale

FRANCIS VAILLES

L'ex-président de la firme techno Jitec, Benoit Laliberté, doit verser quelque 475 000 $ aux autorités fiscales pour avoir fait de fausses déclarations concernant la TPS et la TVQ.

Hier, Revenu Québec a annoncé que Benoit Laliberté avait plaidé coupable, en mai dernier, à diverses infractions fiscales entre juin 2000 et mai 2001. C'est Revenu Québec qui gère la perception de la TPS fédérale et la TVQ provinciale.

Benoit Laliberté est cet homme d'affaires qui a lancé la firme techno Jitec en 2000. L'entreprise avait explosé en Bourse avant de s'aplatir comme une crêpe. Poursuivi par les autorités boursières, Benoit Laliberté a été reconnu coupable, au début de 2008, d'avoir trompé les investisseurs, ce qui lui a valu une amende de 893 000 $. Une requête en recours collectif intenté par les investisseurs est toujours devant les tribunaux.

Le litige avec Revenu Québec concerne les entreprises Vectoria Informatique et Télécommunications et trois sociétés à numéro. Ces entreprises exploitaient des magasins informatiques. Elles ont produit des déclarations fausses ou trompeuses et réclamé des crédits de taxes sur les intrants auxquels elles n'avaient pas droit.

Les crédits de TPS et de TVQ faussement réclamés totalisent 268 510 $. Benoit Laliberté doit donc payer cette somme, en plus d'amendes totalisant 206 000 $, pour une somme totale de 474 510 $.

Autres litiges

L'homme d'affaires n'est pas au bout de ses peines. Trois autres litiges avec le fisc sont toujours devant les tribunaux, cette fois pour des sommes nettement plus importantes.

Revenu Québec réclame en effet 24 millions de dollars à Vectoria et à une autre société à numéro de l'entrepreneur, soutenant que ces entreprises n'ont pas adéquatement déclaré leurs revenus imposables entre 1997 et 2002. La société à numéro faisait elle aussi le commerce d'ordinateurs. Le fisc réclame également 217 000 $ de TVQ impayée, incluant la pénalité.

Dans sa contestation en cours, Benoit Laliberté a affirmé que les réclamations du fisc sont prescrites pour les années 1997 à 2000, « ayant été émises à l'extérieur des délais ». Qui plus est, Benoit Laliberté soutient qu'il n'avait plus aucun intérêt dans la société à numéro pour les années que couvre le litige. Le fisc conteste cette réplique de l'entrepreneur. La cause devrait être entendue en mai 2011, si tout va bien.

L'homme d'affaires n'est pas au bout de ses peines. Trois autres litiges avec le fisc sont toujours devant les tribunaux, cette fois pour des sommes nettement plus importantes.

Bombardier est sur les rangs pour décrocher un contrat de train pour la ville de São Paulo. Il s'agit d'un monorail comme celui que l'entreprise construit pour Riyad, en Arabie Saoudite.

PHOTO FOURNIE PAR BOMBARDIER

BOMBARDIER TENTE SA CHANCE AU BRÉSIL

Des profits en baisse de 27 % au deuxième trimestre

HÉLÈNE BARIL

La venue prochaine de la Coupe du monde de football et des Jeux olympiques au Brésil a incité Bombardier à tenter sa première offensive importante dans la patrie de son concurrent Embraer. Sa division Transport est sur les rangs pour décrocher un contrat de train pour la ville de São Paulo.

Il s'agit d'un monorail automatisé comme celui que Bombardier est en train de construire pour la ville de Riyad, en Arabie Saoudite, a précisé hier le président de la division transport, André Navarri.

Bombardier mise beaucoup sur le Brésil pour accroître sa présence encore timide sur le marché sud-américain. Le pays a augmenté son budget de dépenses d'infrastructures en prévision de la Coupe du monde de football en 2014 et des Jeux olympiques d'été de 2016.

La division Transport s'est associée à un partenaire brésilien, Queiroz Galvao, pour sa proposition à la ville de São Paulo. Trois autres entreprises convoitent ce contrat.

Par ailleurs, M. Navarri a indiqué qu'une partie du contrat de 267 millions US confirmé hier avec la New Jersey Transit Corporation pour la construction de 100 voitures de trains de banlieue sera réalisée à l'usine de La Pocatière au Québec.

›Voir **BOMBARDIER** en page 4

RÉSULTATS DÉCEVANTS POUR BOMBARDIER

Deuxième trimestre terminé le 31 juillet 2010

REVENUS	PROFIT	PROFIT PAR ACTION
4,1 milliards US	148 millions US	8 cents US
-17,5 % (var. sur un an)	**-27 %** (var. sur un an)	**-27 %** (var. sur un an)

Nouvelles règles pour les cartes de crédit

Les consommateurs seront dorénavant mieux protégés

STÉPHANIE GRAMMOND

Si vous faites seulement le paiement minimum de 3 % sur votre carte de crédit, il vous faudra au moins 10 ans pour rembourser un solde de 1000 $, sans faire de nouveaux achats. Et durant cette période, vous verserez presque 800 $ d'intérêts. Le saviez-vous ?

Peut-être pas… Mais à partir de maintenant, tous les détenteurs de cartes de crédit seront bien informés du délai requis pour s'acquitter de leurs dettes. Les émetteurs de cartes seront obligés d'ajouter ces renseignements sur leurs relevés de compte mensuels.

Il s'agit là d'un des nouveaux règlements que le ministre des Finances avait annoncés en septembre dernier et qui sont entrés en vigueur hier.

Ces mesures vont rendre « les produits financiers plus transparents pour les consommateurs », a déclaré Jim Flaherty.

Le ministre estime que les nouvelles dispositions feront en sorte que les Canadiens n'auront pas à « faire face à des coûts imprévus » et qu'ils « disposeront de renseignements clairs leur permettant de prendre de meilleures décisions financières ».

« On est contents… mais on voudrait toujours plus », a commenté Elise Thériault, conseillère juridique chez Option consommateurs.

L'organisme croit que l'information sur les relevés de compte incitera les consommateurs à rembourser leurs achats plus vite. « Mais il aurait pu y avoir des mesures préventives », dit Me Thériault, comme l'imposition d'un paiement minimal plus élevé.

Elle rappelle que les émetteurs ont réduit, au fil des ans, le paiement minimum de 5 %, à 3 %, et même à 2 % dans certains cas.

›Voir **CARTES** en page 4

Comment faire pour que mon épargne rapporte davantage ?

Avec un compte d'épargne à taux d'intérêt élevé de BMO.
Exclusivement offert en ligne à bmo.com/epargne.

1,25 %[1]

BMO Banque de Montréal
Ça a du sens. Profitez.MD

[1] Le taux d'intérêt et l'offre peuvent être modifiés, retirés ou prolongés en tout temps sans préavis. D'autres conditions s'appliquent; consultez bmo.com/epargne pour plus de détails. MDMarque de commerce déposée de la Banque de Montréal